

Une possible accélération de la procédure d'annulation du mariage

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 26 juillet 2014



Dans le cadre du débat sans fin sur l'admission à la Communion des divorcés-remariés, le cardinal François Coccopalmerio, président du Conseil Pontifical pour les textes législatifs, a récemment fait état de recherches dans son dicastère pour accélérer la procédure d'annulation des mariages. Il propose d'explorer deux voies, principalement un jugement à échelon unique, ou bien l'abandon de la collégialité dans les décisions. Ces considérations, en revanche, ne doivent pas laisser espérer une « libéralisation » de la procédure, seule issue pour les fidèles dont le mariage a été un échec et qui veulent contracter une union avec une autre personne : le cardinal a rappelé que « la finalité essentielle de la procédure (...) est la recherche de la vérité ».